

L'action menée contre le concert de Barbara Butch sert-elle la cause palestinienne ?

Depuis l'interruption du concert de Barbara Butch à Grenoble, une formule revient avec une remarquable régularité : cette action « ne servirait pas la cause palestinienne ». Elle la desservirait même, en détournant l'attention de Gaza, en braquant l'opinion publique et en permettant aux adversaires du mouvement de solidarité avec la Palestine de l'accuser de violence ou d'antisémitisme.

Depuis l'interruption du concert de Barbara Butch à Grenoble, une formule revient avec une remarquable régularité : cette action « ne servirait pas la cause palestinienne ». Elle la desservirait même, en détournant l'attention de Gaza, en braquant l'opinion publique et en permettant aux adversaires du mouvement de solidarité avec la Palestine de l'accuser de violence ou d'antisémitisme.

L'argument paraît raisonnable. Il a pour lui les apparences de la modération et du pragmatisme. Mais il repose sur une conception restrictive de ce que signifie « servir une cause ».

À bien y regarder, l'action menée à Grenoble sert précisément la cause palestinienne, non parce qu'elle aurait directement modifié la situation matérielle à Gaza, mais parce qu'elle a rempli plusieurs fonctions essentielles de toute mobilisation politique : rendre visible une responsabilité, donner un coût à un engagement, interrompre la normalité et transformer une opinion abstraite en enjeu public.

Encore faut-il commencer par dire exactement de quelle action nous parlons.

De quelle action s'agit-il ?

Le 18 juillet 2026, Barbara Butch devait se produire gratuitement au festival municipal du Cabaret Frappé, dans le Jardin de ville de Grenoble. Depuis plusieurs semaines, des collectifs propalestiniens et la section grenobloise de La France insoumise appelaient à boycotter ou à déprogrammer sa venue. Ils lui reprochaient d'avoir signé une tribune en faveur de la proposition de loi dite « Yadan », officiellement destinée à lutter contre les « formes renouvelées de l'antisémitisme », mais vivement contestée en raison des risques qu'elle faisait peser, selon ses opposants, sur la critique de l'État d'Israël et sur les mobilisations propalestiniennes.

La proposition de loi avait finalement été retirée par ses auteurs le 16 avril 2026.

La mairie ayant maintenu la programmation, une centaine, voire plusieurs

centaines de manifestants selon les sources, se sont rendus sur place. Ils ont scandé des slogans pendant le DJ set, au point que la prestation a été interrompue après une vingtaine de minutes et que Barbara Butch a quitté la scène.

Il faut donc employer les mots justes.

L'action n'était pas seulement un « boycott » au sens classique. Un boycott consiste normalement à ne pas acheter, ne pas consommer ou ne pas participer. Ici, le concert était gratuit et les militants ne se sont pas contentés de ne pas y assister. Il s'agissait d'une **action collective de perturbation**, destinée à empêcher qu'un événement culturel se déroule normalement et à obtenir, de fait, son interruption.

On peut approuver ou désapprouver ce mode d'action. Mais il faut l'analyser pour ce qu'il est : non pas une agression physique destinée à blesser une artiste, ni une simple expression individuelle de désaccord, mais une opération de désobéissance et de perturbation politique visant à rendre une programmation publiquement et matériellement contestable.

Servir une cause ne signifie pas résoudre immédiatement le problème

L'argument selon lequel cette action n'aurait « rien fait pour les Palestiniens » repose souvent sur une exigence absurde : pour servir la cause palestinienne, une action menée en France devrait produire un bénéfice matériel immédiat et mesurable à Gaza.

Bien entendu, l'interruption d'un concert à Grenoble n'a pas fait entrer un camion humanitaire supplémentaire dans la bande de Gaza. Elle n'a pas imposé un cessez-le-feu. Elle n'a pas modifié, à elle seule, la politique du gouvernement israélien.

Mais aucune action militante isolée ne produit directement le résultat final qu'elle poursuit.

Une manifestation contre une réforme des retraites ne verse pas immédiatement une pension supplémentaire. Une grève féministe ne met pas instantanément fin aux violences faites aux femmes. Une action écologiste contre une banque ne fait pas baisser, le jour même, la température mondiale.

Ces actions servent pourtant leur cause parce qu'elles participent à la construction d'un rapport de force.

Elles rendent un problème visible. Elles désignent des responsabilités. Elles modifient le coût social, économique ou symbolique de certains comportements. Elles empêchent ceux qui contribuent à une politique contestée de poursuivre leurs activités comme si cette contribution était sans conséquence.

C'est précisément ce qu'a fait l'action de Grenoble.

Elle a empêché la dépolitisation d'un engagement public

La première fonction de cette action est d'avoir refusé que le soutien apporté par une personnalité publique à un texte politique controversé soit ensuite traité comme un détail sans importance.

Barbara Butch n'a pas été contestée pour une identité supposée, ni simplement parce qu'elle serait juive. Le motif publiquement revendiqué par les organisateurs était son engagement en faveur de la proposition de loi Yadan et, plus largement, des positions considérées comme hostiles au mouvement de solidarité avec la Palestine.

On peut contester l'interprétation faite de son engagement. On peut juger la réaction disproportionnée. Mais on ne peut pas raisonnablement effacer le caractère politique du conflit pour le remplacer par l'idée d'une hostilité sans objet contre une artiste.

Une personnalité publique ne peut pas demander que ses prises de position soient considérées comme courageuses et importantes lorsqu'elle les adopte, puis comme privées et sans rapport avec sa carrière lorsqu'elles suscitent une contestation.

L'action de Grenoble affirme ainsi un principe simple : **un engagement public produit une responsabilité publique.**

Signer un texte susceptible, selon ses opposants, de criminaliser ou de délégitimer certaines formes de solidarité avec la Palestine n'est pas un geste purement symbolique. C'est intervenir dans le rapport de force politique. Il est donc cohérent que ce geste puisse être publiquement contesté dans les espaces où la personne signataire bénéficie elle-même d'une visibilité, d'une reconnaissance et d'une légitimité.

Elle a donné un coût concret à un positionnement politique

Une cause devient politiquement efficace lorsque le fait de l'ignorer ou de s'y opposer commence à avoir un coût.

Ce coût ne doit évidemment pas être physique. Il ne doit pas prendre la forme de menaces personnelles ou de violences. Mais il peut être réputationnel, professionnel, électoral, commercial ou symbolique.

Les campagnes contre les entreprises liées aux énergies fossiles cherchent à produire ce type de coût. Les mobilisations féministes contre des personnalités accusées de violences cherchent elles aussi à rendre certaines conduites incompatibles avec une reconnaissance publique ordinaire.

Sans ce mécanisme, l'engagement politique reste gratuit : on peut soutenir une politique, contribuer à sa légitimation, puis continuer à bénéficier de toutes les scènes et de toutes les institutions comme si rien ne s'était passé.

À Grenoble, les militants ont envoyé un message très clair : soutenir des dispositifs qu'ils considèrent comme participant à la répression ou à la

délégitimation de la solidarité avec la Palestine ne sera pas nécessairement sans effet sur la réception publique de celles et ceux qui les défendent.

Ce message dépasse très largement Barbara Butch. Il s'adresse aux artistes, aux responsables politiques, aux institutions culturelles et aux programmeurs : la question palestinienne ne peut plus être confinée à quelques discours humanitaires prononcés à distance. Elle peut avoir des conséquences dans la vie sociale française.

C'est exactement ainsi qu'une cause entre dans un rapport de force.

Elle a empêché le retour à la normalité

La force principale d'une action de perturbation est contenue dans son nom : elle perturbe.

Lorsqu'une catastrophe politique ou humanitaire dure, l'un des risques les plus importants est sa normalisation. Les images deviennent familières. L'indignation s'épuise. Les institutions poursuivent leurs activités. Les festivals ont lieu. Les responsables politiques parlent d'autre chose. La société apprend à vivre avec ce qu'elle prétend pourtant juger intolérable.

Dans cette situation, la solidarité purement déclarative ne suffit plus.

Dire que l'on est bouleversé par le sort des Palestiniens tout en exigeant que cette question ne trouble jamais un concert, une cérémonie, un événement sportif, une université ou une activité économique revient à accepter que la Palestine reste cantonnée au domaine de la compassion sans conséquence.

L'action de Grenoble a refusé cette séparation.

Elle a introduit le conflit dans un espace culturel qui aurait pu continuer à fonctionner comme si la controverse autour de la proposition de loi Yadan, de la répression des mobilisations propalestiniennes et de la situation à Gaza n'existait pas.

La perturbation affirme ceci : **il ne peut pas y avoir de normalité complète pendant qu'une population est détruite, déplacée ou privée de ses droits, et pendant que les soutiens de cette population estiment être menacés de criminalisation.**

Cette rupture de la normalité n'est pas un dommage collatéral de l'action. Elle en est précisément l'objet.

Elle a rendu visible ce que le maintien du concert voulait rendre invisible

La mairie de Grenoble avait décidé de maintenir Barbara Butch à l'affiche malgré les appels au boycott. Sans mobilisation, ce maintien aurait pu être présenté comme la conclusion naturelle du débat : les protestataires auraient parlé, l'institution aurait décidé, puis le concert aurait eu lieu

normalement.

L'action a montré que la décision institutionnelle ne suffisait pas à clore le conflit.

Elle a transformé une protestation virtuelle ou déclarative en présence physique. Elle a démontré qu'une partie de la population refusait réellement la programmation et qu'elle était prête à se mobiliser pour le faire savoir.

L'efficacité est ici incontestable : avant l'action, la controverse était essentiellement locale ; après elle, la proposition de loi Yadan, la position de Barbara Butch et la question du boycott culturel ont été discutées à l'échelle nationale. Les principaux médias et de nombreux responsables politiques ont été contraints de prendre position.

On objectera que la discussion a surtout porté sur LFI, l'antisémitisme ou la liberté artistique. C'est vrai. Mais cela ne signifie pas que l'action a été inutile. Cela signifie qu'une bataille politique s'est ouverte sur la manière même dont la solidarité avec la Palestine peut s'exprimer.

Or cette bataille faisait déjà partie du problème.

Elle a révélé les limites imposées à la solidarité palestinienne

Les réactions à l'interruption du concert ont permis de rendre visible une règle implicite souvent imposée au mouvement propalestinien : il peut parler, à condition de ne rien interrompre ; manifester, à condition de ne déranger personne ; boycotter, à condition de ne produire aucune conséquence ; dénoncer, à condition de ne jamais désigner de responsables accessibles.

Autrement dit, on accepte volontiers une solidarité impuissante.

Dès qu'une mobilisation exerce une contrainte réelle, même non violente — une activité interrompue, une réputation contestée, une institution mise en difficulté — elle est accusée de nuire à sa propre cause.

Cette réaction n'est pas propre à la Palestine. Elle accompagne presque toutes les luttes.

On dit aux grévistes qu'ils prennent les usagers en otage. Aux militants écologistes qu'ils braquent l'opinion. Aux féministes qu'elles desservent leur combat par leur radicalité. Aux militants antiracistes qu'ils divisent la société.

L'expression « vous desservez votre cause » est souvent moins une analyse objective de l'efficacité qu'un moyen de retirer leur légitimité aux formes de mobilisation capables de produire une gêne.

L'action de Grenoble sert donc aussi la cause palestinienne en exposant cette contradiction : beaucoup se déclarent favorables au droit de défendre

les Palestiniens, mais refusent que cette défense entraîne la moindre perturbation dans l'ordre social français.

Elle a matérialisé une solidarité qui ne se réduit pas à la compassion

Il existe une différence fondamentale entre compatir avec une population et lui être politiquement solidaire.

La compassion dit : « Ce qui vous arrive est terrible. »

La solidarité dit : « Ce qui vous arrive aura des conséquences sur nos propres comportements, nos institutions et nos choix. »

La première peut rester purement émotionnelle. La seconde implique nécessairement un coût, un déplacement ou une rupture.

Les manifestants de Grenoble n'ont pas seulement exprimé de la tristesse pour Gaza. Ils ont affirmé qu'une prise de position qu'ils jugeaient hostile aux Palestiniens pouvait avoir des conséquences concrètes en France.

C'est précisément ce qui transforme la Palestine d'une tragédie lointaine en question politique intérieure.

Les Palestiniens ne sont alors plus seulement des victimes auxquelles on accorde une pensée. Ils deviennent les sujets d'une cause autour de laquelle des alliances se forment, des comportements sont évalués et des rapports de force se construisent.

À ce titre, l'action sert les Palestiniens symboliquement mais aussi politiquement : elle refuse que leur sort soit traité comme un sujet secondaire, sans effet sur la distribution de la reconnaissance publique.

Elle renforce la crédibilité du boycott

Un appel au boycott qui n'est jamais suivi d'effets n'est qu'une pétition morale.

Pour fonctionner, un boycott doit comporter une conséquence : baisse des ventes, annulation d'un partenariat, refus de participer, retrait d'une programmation, perturbation d'un événement ou dommage réputationnel.

Dans le cas de Grenoble, les appels préalables n'avaient pas conduit la mairie à déprogrammer l'artiste. La mobilisation a donc changé de registre. Elle n'a pas simplement répété une demande déjà refusée ; elle a tenté de rendre cette demande effective.

On peut contester la légitimité de passer du boycott volontaire à l'empêchement collectif. Mais, du point de vue du rapport de force, l'action a démontré que l'appel au boycott n'était pas une formule creuse.

Une institution qui programme une personnalité visée par une campagne de boycott sait désormais qu'elle ne s'expose pas seulement à quelques messages indignés sur les réseaux sociaux, mais éventuellement à une mobilisation sur place.

Cette crédibilité peut produire des effets futurs, souvent invisibles : programmations discutées en amont, demandes d'explication, prises de distance, hésitation à soutenir certains textes, attention accrue aux positions des collectifs palestiniens.

Une action politique ne se mesure pas uniquement à son résultat immédiat. Elle se mesure aussi aux comportements qu'elle rend plus probables ou moins probables par la suite.

Elle a obtenu un résultat concret

Il est étrange d'entendre dire que l'action n'aurait servi à rien alors qu'elle a précisément atteint son objectif immédiat : le concert n'a pas pu se poursuivre normalement.

Barbara Butch devait offrir un DJ set dans le cadre d'un festival public. Les militants voulaient empêcher que cette prestation ait lieu comme si aucune controverse n'existait. Le concert a été interrompu après environ vingt minutes.

On peut juger cet objectif condamnable. Mais on ne peut pas prétendre simultanément que l'action a réussi à empêcher un concert et qu'elle était dépourvue d'efficacité.

L'argument « cela ne sert à rien » dissimule souvent un autre jugement : « cet objectif n'aurait pas dû être poursuivi ».

C'est un débat légitime, mais différent.

Il faut alors dire franchement que l'on considère qu'une artiste ne devrait jamais voir sa prestation perturbée en raison de ses engagements politiques, ou que le boycott culturel ne devrait viser que des institutions et jamais des individus. Ce sont des positions défendables.

Mais il est moins honnête de transformer cette opposition de principe en prétendue évidence stratégique selon laquelle l'action ne servirait en rien la cause palestinienne.

Les effets négatifs n'annulent pas les effets politiques

Une action peut servir une cause tout en ayant des effets négatifs.

Elle peut mobiliser les partisans et braquer une partie du public. Elle peut ouvrir un débat et permettre à des adversaires de détourner ce débat. Elle peut créer un rapport de force et produire une image brutale. Elle peut rendre visible une injustice tout en exposant ses auteurs à une forte répression symbolique.

C'est le cas de presque toutes les actions conflictuelles.

L'interruption du concert a incontestablement offert à la droite, à l'extrême droite et à une partie de la gauche une occasion d'accuser LFI et les militants propalestiniens d'antisémitisme, d'intimidation ou d'hostilité à la

liberté culturelle. Elle a aussi déplacé une partie du débat de Gaza vers les méthodes des manifestants.

Mais ce déplacement ne prouve pas que l'action dessert nécessairement la cause.

Les adversaires d'un mouvement chercheront presque toujours à parler de ses méthodes plutôt que du problème qu'il soulève. Ils le feront après une manifestation, une occupation, une grève, une campagne de boycott ou une action symbolique.

Exiger d'une mobilisation qu'elle ne puisse jamais être instrumentalisée par ses adversaires revient à lui interdire d'exister.

La bonne question n'est donc pas : « Cette action a-t-elle suscité des critiques ? », toute action politique significative en suscite, la bonne question est : « A-t-elle accru la visibilité de la cause, renforcé la crédibilité de la mobilisation, produit un coût pour certaines prises de position et empêché la normalisation ? »

À ces quatre questions, la réponse est oui.

Une action perfectible, mais politiquement intelligible

Défendre rationnellement cette action ne signifie pas affirmer que tout ce qui s'est produit était nécessairement juste.

Il faut pouvoir distinguer le principe de la perturbation de chacune de ses modalités.

Des menaces, des insultes antisémites, sexistes ou lesbophobes seraient évidemment indéfendables. Des violences physiques seraient inacceptables. Une confusion entre Barbara Butch et l'ensemble des Juifs serait antisémite. Une campagne fondée sur son identité plutôt que sur ses engagements politiques serait condamnable.

De même, on peut légitimement s'interroger sur la proportion entre la responsabilité politique d'une artiste signataire d'une tribune et l'intensité de l'action dirigée contre elle. On peut soutenir que des responsables gouvernementaux, des parlementaires ou des institutions disposent d'un pouvoir infiniment supérieur et devraient constituer des cibles prioritaires.

Mais ces réserves n'abolissent pas le sens de l'action, elles obligent à l'encadrer politiquement : nommer avec précision les actes contestés, bannir toute attaque identitaire, expliquer le lien avec les droits des Palestiniens, assumer le caractère non violent de la perturbation et inscrire la cible dans une campagne plus large visant également les véritables centres de pouvoir.

Une action peut être imparfaite sans être absurde, elle peut comporter des risques sans être contre-productive par nature.

Qui décide de ce qui sert la cause palestinienne ?

Enfin, la formule « cela ne sert pas la cause palestinienne » pose une question de légitimité.

Qui est autorisé à définir les actions utiles aux Palestiniens ?

Des responsables politiques français qui condamnent toute perturbation ?

Des éditorialistes qui n'acceptent la solidarité que lorsqu'elle reste symbolique ? Des institutions culturelles qui souhaitent poursuivre leur programmation sans conflit ? Des militants français ? Des organisations palestiniennes ? La société civile palestinienne elle-même ?

Il n'existe pas une réponse unique. Les Palestiniens et leurs organisations ne constituent pas un bloc homogène, mais les campagnes internationales de boycott reposent précisément sur l'idée que la société civile mondiale doit cesser de traiter les politiques israéliennes comme une question extérieure sans conséquences sur ses propres institutions.

Le boycott transforme la solidarité en action. Il demande aux individus et aux organisations de choisir : maintenir les relations ordinaires ou exercer une pression.

Refuser toute conséquence aux engagements pris contre les intérêts du mouvement palestinien reviendrait à vider cette stratégie de son contenu.

Il serait donc particulièrement paradoxal d'expliquer que la seule action acceptable au nom des Palestiniens serait celle qui ne coûte rien à personne, ne trouble aucun événement, ne modifie aucune programmation et ne produit aucune conséquence sociale.

Une telle action ne servirait pas la cause palestinienne, elle servirait surtout la tranquillité de ceux qui veulent pouvoir compatir sans rien changer.

L'action sert la cause parce qu'elle transforme la solidarité en rapport de force

L'action menée à Grenoble sert la cause palestinienne à plusieurs titres.

Elle a rendu visible un engagement politique que le déroulement normal du festival aurait permis d'oublier. Elle a donné un coût concret au soutien d'un texte dénoncé comme dangereux pour les mobilisations propalestiniennes. Elle a empêché que la situation en Palestine reste extérieure à la vie culturelle française. Elle a renforcé la crédibilité d'un appel au boycott. Elle a suscité un débat national. Elle a montré que la solidarité avec les Palestiniens pouvait produire autre chose que des déclarations sans conséquence.

Elle n'a pas libéré la Palestine, personne ne peut sérieusement lui demander cela.

Elle a participé à la construction d'un rapport de force social et politique.

Or c'est précisément à travers l'accumulation de tels rapports de force — économiques, diplomatiques, culturels, électoraux et symboliques — qu'une cause internationale peut finir par peser sur les décisions des États et des institutions.

La critique de cette action est légitime. Son caractère proportionné, le choix de sa cible et ses modalités doivent pouvoir être discutés. Mais la présenter comme nécessairement inutile aux Palestiniens n'est pas une analyse rationnelle, c'est déjà prendre parti pour une conception de la solidarité qui accepte la parole, mais refuse la conséquence ; qui tolère l'indignation, mais interdit la contrainte ; qui soutient la Palestine à condition que la Palestine ne perturbe rien ici.

Or une solidarité qui ne dérange jamais l'ordre des choses a peu de chances de contribuer à le transformer.

-